COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

PRESENTS	:	Mme GUIONIE, MM. NOUVEL, Mme TOULOUSE, SAHRAOUI, Mme DRIOT, MAS, Mme DELAGE, ARGELES, BELTRAMI, Mme BRAIT, CHOUIT, Mme DELINEAU, DRUART, ESCARMANT, Mme EYMERIE, FAURE, GINOUX, GOLFIER, Mme LAPALU, LAULHAU, Mme LOUART, Mme MARTI, Mme SELLIER DE BRUGIERE
EXCUSES	:	/
ABSENTS	:	/

A 20 H, Mme le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint.

Elle informe l'assemblée du léger retard de M. Mas.

Mme le Maire demande à l'assemblée si un élu ou une élue se porte candidat pour être secrétaire de séance. En l'absence de proposition, elle désigne M. Argelès comme secrétaire de séance avec son consentement.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le procès-verbal de la séance précédente du 28 mai 2020 qui leur a été transmis par mail. Aucune observation est formulée.

➔ **Vote à l'unanimité.** Délibération adoptée

Mme le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu trois questions de M. Beltrami, qu'elle propose de traiter à la fin de l'ordre du jour.

1 – POUVOIRS DU MAIRE

Mme le Maire donne la parole à M. Nouvel, 1er adjoint.

M. Nouvel rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de délibération leur a été adressé et demande s'il y a des questions. En l'absence de question, il propose de voter cette délibération.

- Vote POUR : 18
- Vote CONTRE : 0
- Abstention(s) : 5

➔ Délibération adoptée

2 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme le Maire donne la parole à M. Nouvel.

M. Nouvel rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de délibération leur a été adressé et demande s'il y a des questions. En l'absence de question, il propose de voter cette délibération.

- Vote POUR : 18
- Vote CONTRE : 0
- Abstention(s) : 5

➔ Délibération adoptée

3 – DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Mme le Maire propose de déléguer :

NOM DU PRESIDENT	NOM DE LA COMMISSION	VOTE POUR	VOTE CONTRE	VOTE ABSENTATIONS
Philippe NOUVEL	Administration générale, gestion du personnel, finances et sécurité	18	0	5
Brigitte TOULOUSE	Solidarité, santé, séniors, handicap et inclusion	18	0	5
Marc SAHRAOUI	Projets d'avenir, action économique, achats et marchés, emploi	18	0	5
Catherine DRIOT	Affaires scolaires, jeunesse et sports	18	0	5
François MAS	Vie associative, culture, patrimoine et environnement	18	0	5
Angélique DELAGE	Proximité, citoyenneté et animation	18	0	5

4 – DELEGATION POUR L'ETAT CIVIL AUX ADJOINTS

Mme le Maire propose de donner délégation de signatures aux adjoints pour les documents d'état civil, légalisation de signature et authentification de copie.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

➔ **Vote à l'unanimité** - Délibération adoptée

M. Beltrami, confirme leur accord et énonce le nom des élus par commission.

5 – NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

NOM DU CONSEILLER DELEGUE	NOM DE LA DELEGATION	VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSENTATIONS
Serge ARGELES	Voirie	18	0	5
Michèle LOUART	Habitat	18	0	5
Lucette MARTI	Administration générale	18	0	5
Jean-Marc ESCARMANT	Santé et séniors	18	0	5
Nadia DELINEAU	Commerce	18	0	5
Jérôme DRUART	Artisanat	18	0	5
Pascal FAURE	Jeunesse	18	0	5
Benachir CHOUIT	Sports	18	0	5
Isabelle LAPALU	Culture	18	0	5
Gaëlle EYMERIE	Proximité	18	0	5
Gilles GINOUX	Animation	18	0	5

6 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal leur a été transmis.

Mme le Maire demande s'il y a des observations ou commentaires. Mme Brait, Conseillère Municipale, souhaitant s'exprimer, Mme le Maire lui donne la parole.

Mme Brait indique qu'à l'article 5 du projet de règlement intérieur, les modalités de communication institutionnelle n'apparaissent pas, notamment pour le droit d'expression des élus minoritaires.Mme Brait précise que cela concerne désormais les publications faites par les commune de plus de 1000 habitants. Mme le Maire indique que l'intervention de Mme Brait a bien été entendue et qu'elle en prend acte. Une proposition sera faite lors du prochain Conseil Municipal.

Mme Brait propose aussi qu'à l'article 9 sur les commissions extra-municipales, d'ajouter « ... " *dans le respect de la représentation proportionnelle ».* dans la phrase "Ces commissions sont composées d'élus du Conseil municipal .

M. Mas souhaite indiquer que dans le règlement intérieur précédent un groupe était composé de 3 personnes et que cela avait plus de sens qu'un groupe de 2 personnes comme indiqué dans le projet.

Mme le Maire propose de présenter lors du prochain Conseil Municipal un règlement prenant en compte les échanges

7 – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Mme le Maire demande si tous les élus ont bien le document qui présente le nom des commissions et leur composition.

Elle propose aux élus minoritaires de désigner 2 élus titulaires et 2 élus suppléants par commission.

COMMISSIONS MUNICIPALES 2020/2026	8 MEMBRES DE LA MAJORITE			GROUPE MINORITAIRE	
	REFERENT/E (maire-adjoints)	CONSEILLER DELEGUE	TITULAIRES ET SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
URBANISME, VOIRIE, HABITAT ET PATRIMOINE IMMOBILIER	Christelle GUIONIE	Serge ARGELES (voirie) Michèle LOUART (habitat)	Philippe NOUVEL, Brigitte TOULOUSE, Marc SAHRAOUI, Catherine DRIOT, François MAS, Angélique DELAGE, Gilles GINOUX, Jérôme DRUART	Bruno BELTRAMI Hervé LAULHAU	Philippe GOLFIER Bénédicte BRAIT
ADMINISTRATION GENERALE, GESTION DU PERSONNEL, FINANCES, SECURITE	Philippe NOUVEL	Lucette MARTI (administration générale)	Christelle GUIONIE, Brigitte TOULOUSE, Marc SAHRAOUI, Catherine DRIOT, François MAS, Angélique DELAGE, Isabelle LAPALU, Jérôme DRUART	Hervé LAULHAU Bénédicte BRAIT	Bruno BELTRAMI Sophie SELLIER
SOLIDARITES,SANTE, SENIORS, HANDICAPS ET INCLUSION	Brigitte TOULOUSE	Jean Marc ESCARMANT (santé, senior)	Christelle GUIONIE, Philippe NOUVEL, Marc SAHRAOUI, Catherine DRIOT, François MAS, Angélique DELAGE, Isabelle LAPALU, Gaëlle EYMERIE	Philippe GOLFIER Sophie SELLIER	Bénédicte BRAIT Bruno BELTRAMI
PROJETS D'AVENIR, ACTION ECONOMIQUE, ACHATS ET MARCHES, EMPLOI	Marc SAHRAOUI	Nadia DELINEAU (commerce) Jérôme DRUART (artisanat)	Christelle GUIONIE, Philippe NOUVEL, Brigitte TOULOUSE, Catherine DRIOT, François MAS, Angélique DELAGE, Serge ARGELES, Gilles GINOUX	Bruno BELTRAMI Bénédicte BRAIT	Hervé LAULHAU Philippe GOLFIER
AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORTS	Catherine DRIOT	Pascal FAURE (jeunesse) Benachir CHOUIT (sports)	Christelle GUIONIE, Philippe NOUVEL, Brigitte TOULOUSE, Marc SAHRAOUI, François MAS, Angélique DELAGE, JMarc ESCARMANT, Nadia DELINEAU	Philippe GOLFIER Bénédicte BRAIT	Hervé LAULHAU Bruno BELTRAMI
VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT	François MAS	Isabelle LAPALU (culture)	Christelle GUIONIE, Philippe NOUVEL, Brigitte TOULOUSE, Marc SAHRAOUI, Catherine DRIOT, Angélique DELAGE, Pascal FAURE, Gilles GINOUX	Sophie SELLIER Bénédicte BRAIT	Philippe GOLFIER Hervé LAULHAU
PROXIMITE, CITOYENNETE, ANIMATION	Angélique DELAGE	Gaëlle EYMERIE (proximité) Gilles GINOUX (animation)	Christelle GUIONIE, Philippe NOUVEL, Brigitte TOULOUSE, Marc SAHRAOUI, Catherine DRIOT, François MAS, Benachir CHOUIT, Nadia DELINEAU	Sophie SELLIER Bénédicte BRAIT	Philippe GOLFIER Bruno BELTRAMI

8 – DELEGATION DE SIGNATURE AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

SERVICES	VOTE
SECRETAIRE GENERALE	A L'UNANIMITE
DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES	A L'UNANIMITE
AGENT DE RENFORT ETAT CIVIL	A L'UNANIMITE
AGENT EN CHARGE DE L'ETAT CIVIL	A L'UNANIMITE

9 – DELEGATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

M. Beltrami demande à intervenir. Il précise que les élus minoritaires n'ont pas eu connaissance des postes réservés à l'opposition dans les organismes extérieurs et qu'ils auraient aimé travailler en groupe et demandent une suspension de séance sur ce sujet après avoir eu connaissance des places qui leur ont été réservées.

Mme le Maire énonce les organismes et les élus proposés :

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	VOTE		
			CONTRE	ABSENTION	POUR
MISSION LOCALE	B. TOULOUSE	M. SAHRAOUI	5	0	18
ASEPF	J-.M ESCARMANT	N. DELINEAU	5	0	18
PAYS FOYEN /ROTENBURG	MME LE MAIRE	C. DRIOT	5	0	18
SAINTE FOY DE FRANCE	S. ARGELES	L. MARTI/A. DELAGE G. GINOUX	5	0	18
ATELIER 104	MME LE MAIRE	F. MAS/A. DELAGE M. LOUART	5	0	18
BASTIDES ENTRE DEUX MERS	F. MAS	M. SAHRAOUI MME LE MAIRE	5	0	18
COMMISSION INTERCOMMUNALE IMPOTS DIRECTS	P. NOUVEL	M. SAHRAOUI	5	0	18
CONSEIL INTERCOMMUNAL SSECURITE PREVENTION DELINQUANCE (CISPD)	MME LE MAIRE	B. TOULOUSE N. DELINEAU F. MAS/P. NOUVEL	5	0	18
CLECT de la CDC	P. NOUVEL	M. SAHRAOUI	5	0	18
CONSEIL EDUCATION SANTE CITOYNNETE LYCEES / COLLEGE	I. LAPALU	G. EYMERIE	5	0	18
COMITE DE LIGNE SNCF	MME LE MAIRE	P. NOUVEL	5	0	18

Mme le Maire énonce la composition de la commission d'appel d'offres et indique aux membres de l'opposition, qu'ils doivent désigner un délégué. M. Beltrami indique qu'il siègera à cette commission.

Mme le Maire en prend acte.

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	VOTE		
			CONTRE	ABSTENTION	POUR
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	MME LE MAIRE M. SAHRAOUI S. ARGELES M. BELTRAMI		0	0	23

Mme le Maire propose aux membres de l'opposition un poste de suppléant pour la délégation « défense civile question défense » et celle de « prévention routière ». M. Beltrami demande à Mme le Maire une suspension de séance de 10 mn afin que les élus d'opposition puissent se positionner. Mme le Maire fixe la suspension de séance à 5 mn. Sont ensuite énoncées et votées les délégations suivantes.

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	VOTE		
			CONTRE	ABSENTION	POUR
DEFENSE CIVILE QUESTION DEFENSE	S. ARGELES	B. BELTRAMI	0	0	23

M. Beltrami demande, suite à l'échange au sein de l'opposition, que soit revotée la composition de la commission d'appel d'offres afin qu'un autre titulaire puisse se présenter.

Mme le Maire énonce à nouveau la composition de la commission d'appel d'offres :

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	VOTE		
			CONTRE	ABSTENTION	POUR
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	MME LE MAIRE M. SAHAROUI S. ARGELES H. LAULHAU		0	0	23
COMMISSION PERMANENTE CONSEIL ADMINISTRATION LYCEES RECLUS / BROCA	C. DRIOT	B. CHOUIT	0	5	18
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE	P. NOUVEL	MME LE MAIRE	0	5	18
CONSEIL ADMINISTRATION LYCEE RECLUS	C. DRIOT	B. CHOUIT	0	5	18
CONSEIL ADMINISTRATION LYCEE PROFESSIONNEL BROCA	P. FAURE	C. DRIOT	0	5	18
CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE ELIE FAURE	P. FAURE	C.DRIOT	0	5	18
CONSEIL ADMINISTRATION ECOLE PRIVEE ANGLADE/LANGALERIE	JM. ESCARMANT	C. DRIOT	0	5	18
CONSEIL ECOLE PAUL BERT	JM. ESCARMANT	P. FAURE	0	5	18
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND BERGERACOIS	M. SAHARAOUI	P. FAURE	0	5	18
CONSEIL EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME DU PAYS FOYEN	M. SAHRAOUI	A. DELAGE G. GINOUX	0	5	18
CENTRE HOSPITALIER CONSEIL DE SURVEILLANCE	MME LE MAIRE	JM. ESCARMANTB. TOULOUSE/G. EYMERIE	0	5	18
INSTITUT DEPARTEMENTAL DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE CULTUREL	A. DELAGE	B.TOULOUSE G. GINOUX M.LOUART	0	5	18
MUSEE DU PAYS FOYEN	P. FAURE	A. DELAGE I. LAPALU	0	5	18
PREVENTION ROUTIERE	A. DELAGE	P. GOLFIER	0	0	23
REGLEMENT DEPARTEMENTAL ANNONCEDES DES CRUES	MME LE MAIRE	G. GINOUX	0	5	18
SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE	F. MAS	M. LOUART	0	5	18
SIVU CIMETIERE DE GOUBIERE	S. ARGELES	P. NOUVEL	0	5	18
SA HLM CLAIRSIENNE	MME LE MAIRE	B. TOULOUSE M. LOUART N. DELINEAU	0	5	18

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	VOTE CONTRE	VOTE ABSTENTION	VOTE POUR
UNCCAS	B. TOULOUSE	M. LOUART	0	5	18
USTOM	F. MAS	M. SAHRAOUI G. GINOUX J. DRUART M. LUART	0	5	18

M. Beltrami pour indiquer que les nouveaux statuts de l'USTOM ne permettent pas une représentation communale mais communautaire. M. Mas fait référence au règlement de l'USTOM qui prévoit Conseiller Communautaire et Conseiller Municipal. M. Sahraoui indique avoir consulter les nouveaux statuts et confirme l'affirmation de M. MAS.

10 – INDEMNITES DES ELUS

Mme le Maire indique que les élus de la majorité ont souhaité ne pas bénéficier du taux supplémentaire lié à l'ancien chef-lieu de canton.

Elle propose :

- ✓ INDEMNITE AU MAIRE au taux de 47.59 % de l'indice brut 1027 soit 1 850.96 € BRUT
- ✓ INDEMNITE AUX ADJOINTS au taux de 18 % de l'indice brut 1027 soit 700.09 € BRUT
- ✓ INDEMNITE AUX CONSEILLERS DELEGUES au taux de 1.55 % de l'indice brut 1027 soit 60.28 € BRUT

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

- Vote POUR : 18
- Vote CONTRE : 0
- Abstention(s) : 5

11 – REGLEMENT ET TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE RENTREE 2020/2021

Mme le Maire donne la parole à Mme Driot, adjointe aux affaires scolaires.

Mme Driot rappelle que la proposition concernant cette délibération a été adressée à tous les élus.

Elle indique que 3 tarifs seront appliqués en fonction du quotient familial :

Premier tarif à 1 €, deuxième tarif à 2 € et troisième tarif à 2.50 €

Tarif des repas exceptionnel à 3.00 €

Mme Driot explique que la mise en place de cette tarification sociale permettra à la commune de bénéficier du dispositif de l'Etat, la Commune étant éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale. A chaque repas payé 1 € par la famille, la commune obtiendra une subvention de l'Etat de 2 €.

Ces tarifs donneront lieu à des forfaits mensuels de 14 € pour le premier tarif, à 28 € pour le second tarif et à 35 euros pour le troisième tarif.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

➔ **Vote à l'unanimité**

12 – INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIERE : LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire donne la parole à M. Nouvel.

M. Nouvel explique que M. Christophe Chalard, qui était le maire en exercice, a demandé et obtenu au début du mois de mai 2020 une ligne de trésorerie de 150 000 € au taux de 1 % auprès de la Caisse d'Epargne. Une ligne de trésorerie signifie un remboursement dans l'année en cours donc la commune devra procéder au remboursement de cette somme avant le début du mois de mai 2021.

1ère question : demande d'une délibération concernant les compteurs LINKY

M. Beltrami rappelle qu'il y a quelques mois, une motion a été passée pour dire que l'équipe municipale précédente n'était pas spécialement favorable à l'implantation des compteurs Linky sur la commune et qu'elle souhaitait laisser la possibilité aux Foyens qui le souhaitaient de refuser ce dispositif.

M. Beltrami indique qu'il souhaiterait aujourd'hui non pas s'opposer formellement mais avoir l'assentiment du Conseil Municipal pour transformer cette motion symbolique en délibération pour que les Foyennes et les Foyens aient la latitude d'accepter ou non le compteur Linky.

Mme le Maire explique que ce soir il n'est pas possible de prendre cette délibération parce qu'elle n'est pas à l'ordre du jour. Elle invite M. Beltrami à se rapprocher de M. Sahraoui pour pouvoir travailler ensemble à la rédaction d'une motion ou d'une délibération "car en effet, pour nous aussi et nos administrés, c'est un sujet qui nous tient à cœur".

2ème question : modalités de retransmission du premier Conseil Municipal

M. Beltrami rappelle qu'il n'a échappé à personne que le premier Conseil Municipal s'est tenu dans une période "trouble" et qu'il était de la responsabilité de l'équipe précédente de l'organiser.

Il avoue avoir été assez étonné car dans les prévisions faites par l'ancienne équipe, il y avait une retransmission qui devait être faite dans l'esprit de la loi, c'est-à-dire assurer un direct et une impartialité de retransmission des débats pour les Foyens. Ceux-ci ne pouvaient pas être présents puisque la séance était en huis clos, et ils pouvaient suivre ce Conseil Municipal avec une obligation de neutralité de paroles. Or, il a constaté, et le regrette, que ce Conseil n'a pas été retransmis par les personnes qui étaient prévues par l'ancienne équipe. Il y a eu intervention d'une association ou d'une entreprise qui a filmé le Conseil dans des conditions qui malheureusement n'étaient pas toujours optimales en terme d'écoute, en tout cas avant montage. Puisqu'il y a eu ensuite une deuxième retransmission avec un montage. Cela pose un vrai problème.

1- Pourquoi avoir changé ?
2- Quelles sont les modalités de l'accord conclu avec cette association ou cette RCS ? Y a t il contrepartie et laquelle ?
3- Comment garantit-on l'impartialité de la retransmission des débats puisque qu'après il y a eu montage. Et s'il y a montage, il y a journaliste et s'il y a journaliste, il y a point de vue.

Mme le Maire indique avoir proposé à M. Chalard, l'ancien Maire de Sainte Foy la Grande, par l'intermédiaire de Mme la secrétaire générale, de faire filmer le conseil municipal d'installation, réuni

à huit clos, afin que, comme M. Beltrami l'a précisé, les citoyens puissent prendre connaissance de l'installation du Conseil Municipal. Elle a donc proposé de "s'en occuper". Elle n'a pas eu de réponse. De plus, Mme le Maire a rencontré, le 28 mai au matin, Christophe Chalard, l'ancien Maire. Celui-ci n'a pas abordé ce sujet de la retransmission. Mme le Maire pensait et pense donc que s'il y avait eu un quelconque problème, M. Chalard lui en aurait fait part

Mme le Maire explique que c'est une association locale qui s'appelle "champ libre" qui a été sollicitée pour réaliser le film. C'est elle-même, au nom de l'équipe de "Sainte Foy la Grande demain commence aujourd'hui" qui a payé les frais de montage. Elle est propriétaire des droits de reproduction dont elle fait don à la mairie de Sainte Foy la Grande.

M. Beltrami s'interroge car ce n'est pas le rôle des élus d'assurer la retransmission d'un débat public. C'est à la puissance publique de le faire et pas ni à un élu ni à un groupe, qu'il soit celui de Mme le Maire ou le sien, de prendre en charge ce genre de chose. C'est à l'Etat, à la Collectivité d'assurer cette retransmission. Ce n'est pas un montage vidéo, car quand il y a montage, il y a un choix, il y a un arbitrage de cadrage de prises de paroles ou pas, de coupage de séquences et ça pose interrogation.

M. Beltrami précise qu'il avait, lui, choisi une association locale "radio bastide". Le 27 mai il a été informé que cette radio ne serait pas présente.

Mme le Maire indique n'avoir pas eu l'information que "radio bastide" avait été sollicitée.

M. Beltrami précise que manifestement elle a été décommandée

Mme le Maire confirme ne pas l'avoir fait, ce qui n'était pas possible de sa part car, si elle était élue, elle n'était pas encore en fonction et absolument pas au courant que "radio bastide" avait été sollicitée.

M. Beltami demande comment Radio Bastide a été prévenue.

Mme le Maire se demande plutôt "par qui ?" En tout cas, pas par l'équipe de la majorité municipale actuelle qui, elle le reprécise, n'était pas en fonction.

M. Beltrami rappelle que l'équipe du Maire n'avait pas en charge cette retransmission.

Mme le Maire explique que c'est pour cela qu'une proposition a été faite à l'ancien maire. Elle rappelle aussi qu'une retransmission « facebook live » a été assurée, tout en précisant que cet aspect technique a pu poser problème comme dans d'autres communes Mme le Maire indique que la nouvelle majorité municipale fait son possible pour être transparente au niveau des citoyens

M. Beltrami rappelle que « Mme le Maire a plus de passif politique » que lui, qu'elle siège dans une instance depuis beaucoup plus longtemps que lui, et qu'elle sait que la retransmission des débats est une idée fondamentale de la démocratie. C'est dommage aujourd'hui de n'avoir à la disposition des gens qu'un substitut ce qu'il déplore.

M. Mas souhaite intervenir sur ce point pour rappeler qu'il a vu des débats, des montages de conseils municipaux avec interview de personnes. Et là aussi c'était une présentation qui pouvait prêter à discussion.

M. Beltrami ne remet pas en question la capacité de faire un montage pour informer les citoyens. Il dit que dans un contexte de COVID, c'est-à-dire de Conseil Municipal à huis clos, un Conseil Municipal n'est pas une association, ce n'est pas une assemblée générale, les conseillers municipaux sont là pour débattre devant le public. On doit donner accès au débat. Il ne pense pas que M. Mas ait en mémoire un seul Conseil Municipal qui se soit tenu à huis clos lors de la précédente mandature et qui impose une retransmission en direct des débats.

M. Laulhau indique que le problème est dans le fait, comme Mme le Maire l'a dit, que c'est une association et en fait c'est la candidature politique, l'équipe de campagne, qui n'est plus une équipe de campagne puisque les élections sont passées et qu'elle est en train d'être installée, qui finance la retransmission de la soirée d'installation avec effectivement aucune objectivité comme si c'était quelque chose qui avait été commandé par la mairie mais commandité par l'équipe de campagne. Et ensuite, cela parait sur la page officielle de la mairie. Et là, il y a en effet un mélange des genres, les élus d'opposition seront très attentifs par rapport à ça car effectivement il y a des pages qui continuent d'exister sur facebook et cela ne pose pas de soucis. Par contre « la page officielle de la mairie, c'est la page officielle de la mairie » et elle n'a pas vocation à accueillir des communications ou des montages faits par tel ou tel *quidam*. C'est juste sur ce point que les élus d'opposition souhaitaient intervenir ce soir.

Mme le Maire propose de clore le débat sur la question et donne la parole aux adjoints pour des informations.

Première information par M. Mas :

SAMEDI 27 JUIN A 15 H, un groupe de jeunes de Sainte Foy s'est proposé à nettoyer le jardin public.

Il indique que lorsque cette proposition a été faite, les élus ont eu un regard intéressé. Il semble que par rapport à l'image d'une jeunesse qui peut poser problème, on voit un changement de situation très intéressant.

La municipalité sera présente et il invite les personnes présentes dans la salle à venir samedi de 15 h à 16 h pour faire cette collecte. C'est une façon de trouver des solutions par rapport aux déchets en ville qui nous "pourrissent" la vie à tous. A l'issue de la collecte, il y aura un pot offert par des partenaires et la commune.

M. Laulhau demande si M. Mas peut être précis sur la jeunesse qui pose problème et qui se rattraperait en nettoyant le jardin public, qu'est que ça recouvre ?

M. Mas indique que par principe la jeunesse pose problème.

M. Laulhau demande de quelle jeunesse parle-t-on ?

M. Mas répond qu'il s'agit de la jeunesse de Sainte Foy.

Deuxième information par M. Sahraoui :

Il rappelle que les restaurateurs et les cafetiers, comme partout en France, ont été confinés et n'ont pu rouvrir que dernièrement. Cette réouverture est contrariée par le respect des distances sanitaires avec une limitation du nombre de places dans leurs établissements et sur leurs terrasses existantes. Il leur a été proposé il y a déjà deux semaines, un dispositif d'agrandissement de leurs terrasses afin qu'ils puissent retrouver un chiffre d'affaire correct et avoir un peu plus de clients, sans avoir à relancer une procédure lourde. Ce dispositif d'extension de terrasse simplifié, déclaratif, et gratuit a été proposé aux restaurateurs et salons de thé de Sainte Foy jusqu'au 30 septembre. Il est aussi temporaire. Un certain nombre d'établissements ont déjà bénéficiés de ce dispositif : *Mets et Vins*, *le Victor Hugo*, *le Plaisir Gourmand*, *Casa Italia*, *Eric et Karine*, ...

Troisième information par Mme Delage :

Elle informe de l'organisation des "jeudis de la bastide" les 9, 16, 23 et 30 juillet, les 6, 13 et 20 août à Sainte-Foy-la-Grande. C'est un espace de restauration à la carte avec des professionnels des métiers de bouche de Sainte Foy la Grande et du Pays Foyen afin de sensibiliser le public et les touristes à la qualité de notre alimentation locale. Ces soirées auront lieu autour de la mairie et non plus Place François Mitterrand : les restaurateurs seront autour de la mairie et le concert sur le parvis de la mairie.

M. Laulhau précise que cela marque donc l'arrêt des marchés gourmands organisés jusqu'à présent. Il demande s'il y a une raison particulière à ce changement.

Mme le Maire indique qu'il s'agit de soutenir le commerce local qui est en grande demande, les restaurateurs, les cafetiers et une demande des habitants de Sainte Foy la Grande.

Mme le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 15 juillet 2020 à 20 h.

Mme le Maire lève la séance à 21 h 15 en souhaitant une très bonne soirée à toutes et tous.